

CONFERENCE DES MINISTRES DE LA E/ECA/CM/19/28 MAI 1993

755(XXVIII). CENTRE AFRICAIN POUR L'APPLICATION A.C.M.A.D  
DE LA METEOROLOGIE AU DEVELOPPEMENT  
LA CONFERENCE DES MINISTRES,

Notant que le rapport de la cinquième réunion du Conseil d'Administration du Centre africain pour l'Application de la Météorologie au Développement (ACMAD), tenue à Nairobi en février 1993 a été examiné par la septième réunion du Comité régional intergouvernemental mixte des Etablissements humains et de l'environnement,

Notant avec appréciation que le Centre a maintenu un taux appréciable d'exécution de programmes, grâce en partie aux contributions de plusieurs Etats membres et de certains partenaires de développement de l'Afrique, en application de la résolution 741 (XXVII) du 22 avril 1992,

Notant en outre avec une grande appréciation que le Groupe des Etats d'Afrique, des caraïbes et du Pacifique a exprimé son désir d'appuyer le Centre,

Rappelant la résolution 621 (XXII) du 24 avril 1987 qui a adopté les Statuts du Centre et en particulier l'article 5 sur la nomination des membres du Conseil d'Administration et l'article 11 sur l'assistance B fournir par la Commission Economique pour l'Afrique et l'Organisation Météorologique Mondiale au Centre,

Ayant à l'esprit la nécessité d'élargir le parrainage institutionnel du Centre, de façon à élargir aussi sa base de mobilisation de ressources,

Exprimant son appréciation à l'Organisation Météorologique Mondiale, au Programme des Nations Unies pour l'environnement et à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture pour l'appui précieux qu'ils ont apporté jusque-là au Centre,

Consciente de la nécessité de faire en sorte que le coût de fonctionnement du Centre, soit entièrement à la charge de tous les Etats membres, afin de réaliser les principaux objectifs concernant la mise en oeuvre de l'Agenda 21,

Consciente de la responsabilité qui lui incombe d'examiner périodiquement la composition du Conseil d'Administration du Centre,

1. Décide que les membres actuels du Conseil d'Administration sont les suivants: Afrique du Nord: Algérie, Maroc; Afrique de l'Ouest: Côte d'Ivoire, Niger, Nigeria, Afrique Centrale: Burundi, Congo; Afrique Australe: Angola, Malawi, Maurice; Afrique de l'Est: Ethiopie, Kenya.

2. Exhorte les Etats membres, dans leurs relations avec leurs partenaires de développement, à préconiser un appui accru au Centre;

3. Prie instamment les Etats membres qui sont membres du groupe des Etats d'Afrique, des caraïbes et du Pacifique et qui ont ratifié les statuts du Centre pour l'application de la météorologie, d'appuyer les propositions de projet du dit Centre présentées au secrétariat des ACP, par l'intermédiaire du représentant du Fonds Européen de développement dans leurs pays et de tenir informées la Commission et l'Organisation Météorologique Mondiale;

4. Demande aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier les statuts du Centre et d'honorer leurs contributions financières;

5. Lance un appel au Secrétaire Général de l'Organisation Météorologique Mondiale, au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et au Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin qu'ils renforcent leur appui au Centre en vue de la mobilisation des ressources financières, scientifiques et techniques nécessaires à la mise en oeuvre des programmes de recherche et autres du Centre;

6. Demande au Secrétaire Exécutif de la Commission et au Secrétaire Général de l'Organisation Météorologique Mondiale d'envisager la possibilité d'un coparrainage du Centre par les deux organisations;

7. Prie le Secrétaire Général de l'Organisation Météorologique Mondiale d'envisager favorablement l'apport d'un appui financier pour renforcer son assistance technique au Centre, avec les moyens dont elle dispose;

8. Demande en outre au Secrétaire exécutif de la Commission et au Secrétaire général de l'Organisation Météorologique Mondiale, d'organiser, en collaboration avec le pays hôte, une deuxième réunion des bailleurs de fonds pour mobiliser des fonds en faveur de Centre.

285<sup>Pme</sup> séance.  
4 Mai 1993